SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 décembre 2017 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences:

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-12-1038 Adoption de l'ordre du jour

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 décembre 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Service des ressources humaines / Entente / Constats d'infraction CNESST/ Autorisation de signature
- 3. Période de questions
- 4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-12-1039 Service des ressources humaines / Entente / Constats d'infraction CNESST/ Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre de maître d'œuvre, a reçu, en 2015 et 2016, deux constats d'infraction de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) relativement au chantier de construction de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des eaux et de la conseillère en santé, sécurité et mieux-être au travail datée du 27 novembre 2017 en regard de l'intérêt de la Ville d'accepter l'offre de la CNESST;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé M^e Alexandre Lacasse de la firme Dufresne Hébert Comeau à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la Ville et la CNESST et tout autre document requis permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur du Service des eaux, le directeur général et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant;

Certificat de crédits suffisants émis.

17-12-1040 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-12-1041 Levée de la séance

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 02 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION	
Guy Pilon, maire	-
Jean St-Antoine, avocat, OMA Greffier	-